

MESSERY

QUESTIONNAIRE DU LAC POUR TOUS AUX LISTES CANDIDATES AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont insuffisamment pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi des contacts réguliers avec ces autorités afin de les inciter à être plus actives. Plusieurs dossiers sont en cours et laissent espérer des progrès notables.

La DDT demande en tous cas aux collectivités publiques l'application exemplaire de cette loi ce qui a abouti à des progrès notoires par la suppression de points de blocages publics ou parapublics.

Nous incitons aussi les élus locaux à prendre leur part dans une plus grande ouverture au public du littoral, du fait d'une bonne connaissance des lieux.

Comme nous l'avons déjà fait lors des municipales 2014, nous intervenons donc dans le cadre de ces élections 2020 pour questionner les différents candidats sur la politique qu'ils comptent mettre en œuvre pour le mandat à venir tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal.

1. D'où cette première question : êtes-vous prêt au niveau communal comme au niveau intercommunal à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral (marchepied, accès publics aux rives et accès à l'eau) ?

Réponse de M Serge BEL (liste « MESSERY Mieux Vivre »)

Pour pouvoir s'engager il faut au préalable avoir une compétence en la matière or il semble à ce jour que l'état a toujours la main sur le sujet.

Réponse de M Jacques GROSJEAN (liste « MESSERY tous ensemble »)

Nous sommes entrés dans une période de réchauffement climatique, chacun le sait.

L'eau va devenir de plus en plus indispensable - et même vitale - pour de nombreuses populations.

Même en restant dans notre périmètre géographique du Léman-Chablais, nous avons conscience de la nécessité pour les familles d'offrir à leurs enfants des possibilités de baignade pendant les périodes de grande canicule, en été.

Le lac n'appartient à personne, il appartient à tout de monde, il faut donc que l'accès à ses rives soit partagé.

Les collectivités territoriales riveraines du Léman se doivent de développer une politique volontariste dans ce sens.

2. Etes-vous prêts au niveau communal à contacter l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?

Réponse de M Serge BEL (liste « MESSERY Mieux Vivre »)

J'ai pratiqué pour l'année 2019 plusieurs passages sur la servitude de marche pied en premier lieu pour faire un contrôle de l'urbanisme. J'ai constaté une chose forte désagréable à la hauteur de la propriété qui est en limite avec la commune de CHENS/Léman. La servitude n'est plus sur le rivage, elle passe derrière les habitations. De quel droit ? Je n'ai pu que constater la situation et rapporter les faits auprès des services de la DDT de Thonon qui n'a pas été choquée. Que penser de cette réaction ?
Le nettoyage est à la charge du propriétaire, une collectivité ne peut intervenir que sur du domaine public ou privé de sa compétence.

Réponse de M Jacques GROSJEAN (liste « MESSERY tous ensemble »)

La gestion du Littoral comporte plusieurs aspects : en particulier, l'entretien des rives : la loi prévoit que cet entretien est du ressort du propriétaire riverain ; une modification de la loi de juillet 2019 donne aux collectivités locales la possibilité légale de participer à cet entretien. De façon générale, il nous semble important que plusieurs compétences concernant la gestion du littoral puissent être assurées par les 2 collectivités intercommunales que sont « Thonon aggro » (côté « OUEST ») et la CCPEVA (côté « EST ») qui auraient à charge :

- Les questions de l'entretien
- La signalétique des accès au Lac ainsi que la signalétique en bord de Lac informant les promeneurs
- L'aménagement des passerelles franchissant les différents cours d'eau (la passerelle sur la Dranse ferait l'objet d'un dossier spécifique).
- La police : ce qui comprendrait la prévention mais aussi l'intervention en cas d'incivilités répétées.

3. Etes-vous prêts à demander au niveau intercommunal que les questions liées au littoral (voir ci-dessus : entretien, signalétique, passerelles, police) soient gérées au niveau des 2 communautés de communes.

Réponse de M Serge BEL (liste « MESSERY Mieux Vivre »)

Je ne suis pas favorable à ce que les collectivités soient en charge de l'entretien, c'est déjà très compliqué pour celle-ci d'avoir les finances pour maintenir la propreté sur les routes, chemins, rues, sentiers forestiers, voir RD en milieu urbain.

Réponse de M Jacques GROSJEAN (liste « MESSERY tous ensemble »)

Il me paraît, effectivement, indispensable de passer par les organismes inter-communaux pour aborder des sujets aussi brûlants que l'accès au lac "coûte que coûte". C'est d'abord le SCOT qui doit le porter sur ses tablettes.
Malheureusement, les délais entre l'approbation du SCOT et son application sur les PLUi sont parfois longs !

L'été passé, « Le Lac Pour Tous » a contribué à l'enquête publique de la révision du SCOT. Nous avons proposé une prescription réglementaire, en nous inspirant de la législation concernant les accès publics au littoral maritime, d'inscrire dans les textes l'obligation de trouver un accès au Littoral au moins tous les 500 mètres.

4. Pouvez-vous porter cette demande au niveau des structures intercommunales habilitées à statuer.

Réponse de M Serge BEL (liste « MESSERY Mieux Vivre »)

Est-ce que nos administrés accepteront de payer le prix fort pour des acquisitions foncières pour accéder au bord du lac en dehors de ce qui existe aujourd'hui ?

Réponse de M Jacques GROSJEAN (liste « MESSERY tous ensemble »)

Oui, en passant par Thonon-Agglomération lors du prochain mandat.

5. Pourriez-vous associer et sous quelle forme l'association « Le Lac Pour Tous » à la réflexion et aux décisions dans le sens d'une politique volontariste.

Réponse de M Serge BEL (liste « MESSERY Mieux Vivre »)

Pourquoi pas. Il faut innover pourquoi pas créer un conseil consultatif : Elus, Administration, Promeneurs, Propriétaires et Associations pour trouver des solutions et faire évoluer les mentalités.

Réponse de M Jacques GROSJEAN (liste « MESSERY tous ensemble »)

Id ci-dessus

6. En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire et avec quel échéancier ?

Réponse de M Serge BEL (liste « MESSERY Mieux Vivre »)

J'essayerai comme je l'ai fait récemment de sensibiliser les usagers sur la fragilité de lieux et surtout sur le respect d'autrui.

Réponse de M Jacques GROSJEAN (liste « MESSERY tous ensemble »)

Pour la commune de Messery, certains points seront traités dès le début de la mandature : aménagement de la Plage, aménagement de l'accès au lac, surveillance de baignade, parkings...

Parking et aménagements divers à la Pointe...

Débroussaillage sur les portions communales.

7. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste de protection des paysages et des vues sur le Léman ?

Réponse de M Serge BEL (liste « MESSERY Mieux Vivre »)

C'est surtout du bon sens qu'il faut retrouver.

Réponse de M Jacques GROSJEAN (liste « MESSERY tous ensemble »)

oui : c'est impératif tant pour les habitants permanents que pour nos visiteurs. Mais cette volonté ne sera couronnée de succès que si elle est partagée par les autres communes riveraines du Léman.

8. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste pour développer les déplacements doux suivant le Littoral ?

Réponse de M Serge BEL (liste « MESSERY Mieux Vivre »)

Je pense que ce sentier doit rester pédestre.

Réponse de M Jacques GROSJEAN (liste « MESSERY tous ensemble »)

Idem ci dessus

QUESTIONS D'ORDRE SPECIFIQUE

Débroussaillage entre la plage de la pointe et le chantier naval

Pouvez-vous proposer au propriétaire des parcelles 1002 et 852, entre la plage de la Pointe et le chantier naval, une aide au débroussaillage de printemps pour l'accès à la servitude qui se poursuit sans problème sur votre commune en direction de NERNIER ?

Réponse de M Serge BEL (liste « MESSERY Mieux Vivre »)

Le secteur que vous mentionnez est plusieurs parcelles non cadastrées appartenant au domaine public de l'état. J'ai proposé que la commune prenne en entretien le terrain à la condition que l'état fasse le nettoyage préliminaire et non une taille de ronce ! C'est du jamais vu. J'attends une proposition allant dans ce sens.

Réponse de M Jacques GROSJEAN (liste « MESSERY tous ensemble »)

Deux points à travailler à Messery :

1 - Au droit de l'ancien hôtel de la Pointe : la servitude existe bien, mais elle est, effectivement remplie de ronces.

Ce secteur a fait l'objet d'un permis de construire pour une résidence hôtelière. En attendant que les travaux commencent, il faut d'urgence débroussailler, les ronces envahissent très vite et sont dangereuses pour les enfants !

2 - L'autre point, à mon avis presque plus difficile et que votre association ne mentionne pas : le passage au droit de Léman-Plaisance. Pas de "sente" en bordure de l'eau, le passage se fait au milieu des bateaux "à sec" sur leurs étais.

Le Conseil d'Administration du « LAC POUR TOUS »

Olivier ANTOINE

Luce ARNOLD

Chantal BONNAZ

Jean-Luc CROCHET

Alain GAGNAIRE

Michèle HOTELIER

Jean-Paul LUGRIN

Claude MATHIEU

Sylvie VOIRE